

Bureau : Gestion collective

Saint-Etienne, le 3 novembre 2022

Affaire suivie par :
Sylvie CHARRA
Tél : 04 77 81 41 56
Mél : ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr

L'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Loire

11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

Objet : mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré, phase interdépartementale, rentrée scolaire 2023.
Référence : note de service publiée au bulletin officiel spécial n°40 du 27 octobre 2022

J'attire votre attention sur la parution au bulletin n°40 du 27 octobre 2022 :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40850 de la note de service concernant le mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré consultable sur le site du ministère à l'adresse suivante www.education.gouv.fr/

La présente note de service rappelle quelques points de vigilance relatifs au déroulement du mouvement interdépartemental.

I – CALENDRIER GENERAL

| | |
|--|---|
| Saisie des vœux | Du mercredi 16 novembre 2022 à 12h00 au mercredi 7 décembre 2022 à 12h00 |
| Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (cachet de la Poste faisant foi) | Mercredi 14 décembre 2022 au plus tard |

Important : seuls les accusés réception signés, reçus à la DSDEN, valideront la participation au mouvement.

| | |
|---|---|
| Date limite de réception par les services départementaux des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale | Lundi 16 janvier 2023 au plus tard |
| Affichage des barèmes initiaux dans Siam | Mardi 17 janvier 2023 |
| Phase de sécurisation et de correction des barèmes par les DSDEN, sur sollicitation des enseignants concernés | Du mardi 17 janvier au mardi 31 janvier 2023 |
| Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation | Mardi 7 mars 2023 |

Les participants au mouvement reçoivent le mardi 7 mars 2023 le résultat de leur demande de mutation par messagerie I-Prof et le cas échéant par message sur leur téléphone portable.

A l'issue, les personnes non satisfaites pourront solliciter une mobilité via Exeat et Ineat.

II – SAISIE DES VOEUX ET VALIDATION DE LA DEMANDE

La saisie des vœux est un acte personnel. Il peut être important que vous procédiez vous-même à cette opération afin d'éviter toute omission ou erreur d'enregistrement.

Méthodologie

- Accéder au portail ARENA :

<https://portail.ac-lyon.fr/arena>

accessible sur tout poste informatique via internet par l'application I-Prof :

6 départements différents peuvent être demandés, classés par ordre préférentiel de 1 à 6.

- Cliquer sur :

- le lien **Gestion des personnels**
- **I-prof Enseignant** afin d'accéder à votre dossier
- le bouton « **Les services** »
- le lien « **Siam** » pour accéder à Siam 1^{er} degré pour :
saisir des vœux de mutation, consulter les éléments du barème et les résultats du mouvement interdépartemental.

☞ Attention : Si vous avez modifié votre mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, vous devez continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

Pour rappel : Les points de bonification sont indiqués dans les lignes directrices de gestion ministérielles publiées au bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021.

III – PLATEFORME INFO MOBILITE

Pour tout renseignement, les candidats auront la possibilité d'appeler, à partir du 16 novembre 2022 jusqu'au 7 décembre 2022, la plateforme Info mobilité au **01 55 55 44 44**.

Puis, ils pourront joindre le service division du personnel premier degré public de la DSDEN de la Loire au **04 77 81 41 56** ou **04 77 81 41 49** ou par mail à l'adresse **ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr**.

IV – SITUATIONS PARTICULIERES

⚠ Attention : Les pièces seront à transmettre en priorité par voie électronique **avant le mercredi 14 décembre 2022 au plus tard** à :

service social : **ce.ia42-ass@ac-lyon.fr** – tél. **04 77 81 41 48**,

et/ou

service médical : **ce.ia42-medper@ac-lyon.fr** – tél. **04 77 81 41 54**.

Pour l'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'éducation nationale,
La secrétaire générale,



Armelle KHEDER